

Les ombres du passé

Cet édifiant document dénonce l'omerta qui entoure le vol massif de bébés en Espagne pendant et après le franquisme.

Lundi, à 0h10 - France 3
Documentaire : "Les Enfants volés", de Sandrine Mercier et Juan Gordillo Hidalgo.

Jusqu'à ce que ses parents lui avouent qu'elle était adoptée, Lily était une femme heureuse. La voilà, à 33 ans, projetée dans le monde invisible des 300 000 enfants qui auraient été volés à leur mère, en Espagne, sous le franquisme. Une pratique qui aurait perduré même après la mort du Caudillo (1975). Dès 1940, un décret accorde au régime de Franco l'autorité paternelle sur les enfants dont « l'éducation morale » serait en danger. Une porte ouverte à toutes les déviances. Des milliers de familles de républicains, de « rouges », vont ainsi se voir subtiliser des bébés déclarés mort-nés. Bébé aussitôt confiés, par des médecins ou des religieux, à des franquistes en mal d'enfant.

Dévoilé déjà depuis quelques années, ce scandale en masquait un autre : ces vols auraient continué non plus pour des raisons « idéologiques » mais par pur mobile crapuleux... et cela jusqu'en 1987. Date à laquelle est votée une loi stipulant que les adop-


Des milliers de familles se sont vu subtiliser des bébés déclarés mort-nés.

Des femmes s'organisent pour tenter de retrouver leur enfant disparu.

tions sont désormais contrôlées par l'Etat et non plus par l'Eglise, comme cela était le cas la plupart du temps. A l'image des mères et des grands-mères de la Plaza de Mayo, à Buenos Aires, recherchant leurs enfants enlevés lors de la dictature militaire en Argentine (1976-1983), des femmes s'organisent en Espagne pour tenter de retrouver leur bébé disparu. Un enfant impossible à trouver - car portant l'identité de ses parents adoptifs - si lui-même ne se manifeste pas.

Des associations spécialisées, comme SOS Bébé volés, ont créé une base de données génétiques permettant de comparer les ADN de parents et d'enfants se recherchant mutuellement. Mais la justice espagnole fait la sourde oreille, classant les plaintes au prétexte que les preuves manquent. Aucune enquête, qui permettrait de vérifier les archives des hôpitaux, des maternités et des évêchés incriminés, n'a été diligentée. La même loi du silence s'applique aux plus de 100 000 disparus au temps de la guerre civile. Comme si cette jeune démocratie craignait encore l'ombre de son sinistre passé. ■ SYLVIE VÉRAN






GRAND PRIX
FESTIVAL DE CANNES

**APRÈS GOMORRA,
LE NOUVEAU FILM DE
MATTEO GARRONE !**





En DVD et sur
pluzzVAD
video à la demande

Le Pacte  distribution 

En vidéo à la demande sur pluzzvad.francetv.fr